



ISSN 1112-6108

Octobre - Décembre 2012

**DOSSIER : SÉMINAIRE INTERNATIONAL -  
Quelles réponses aux violences  
faites aux femmes ?**

La revue du CIDDEF rejoint plus  
de 5 000 lecteurs chaque trimestre  
Publié par le Centre d'Information et de  
Documentation sur les Droits de l'Enfant  
et de la Femme

Association à but non lucratif

1, rue Ibn HAZM-Sacré coeur -Alger

Tél. / Fax : (213) 21 74 34 47

contact@ciddef-dz.com

ciddefenfant@yahoo.fr

Site web : www.ciddef-dz.com

# sommaire



## Dossier

### SÉMINAIRE INTERNATIONAL : Quelles réponses aux violences faites aux femmes ?

01 Violences envers les femmes; Observation des cas durant les  
trois premiers mois de cette année 2012 .....04

02 La violence envers les femmes à travers la consultation de  
médecine légale du chu de tizi-ouzou.....08

03 Violences à l'encontre des femmes : étude rétrospective de  
deux ans dans la région d'annaba .....10

04 Le réseau balsam; analyse des cas de violence contre les  
femmes .....18

05 ADS - Agence de Développement Local - Antenne régionale de  
tiaret - cellule de proximité et de la solidarité-zarroura.....27

06 Système de collecte des données sur les femmes victimes de  
violence au niveau de la wilaya d'oran 2009 - 2011 .....29

07 Une loi cadre de prévention et de lutte contre la violence fon-  
dée sur le genre - Pour que plus jamais les femmes marocaines  
ne subissent la «mort d'un rat» .....42

08 La lutte contre la violence contre les femmes - Dans l'agenda  
du ministère délégué chargé de la famille et de la condition fémi-  
nin.....56

09 Ministère délégué chargé de la famille et de la condition fémi-  
nine - Le système d'information institutionnel sur les violences à  
l'égard des femmes en algérie .....58

10 La prise en charge des femmes victimes de violence au centre  
d'accueil de l'association sos femmes en détresse .....60

11 Le harcèlement sexuel -  
Une souffrance au travail .....62

12 Plaidoyer pour une «loi cadre» sanctionnant les violences à  
l'égard des femmes : l'état du droit.....66

13 Situación de la violencia de género en españa  
Políticas institucionales contra la violencia: La ley de medidas de  
protección integral contra la violencia de género.....78

14 Loi de l'égalité relative aux mesures de protection intégrale  
contre la violence de genre.....84

15 Association algérienne pour la planification familiale - Stop à la  
violence ! Les droits aux femmes maintenant .....87

العنف المنزلي على النوع الاجتماعي من خلال تقارير شبكة أنوار  
لحوادث

وقرر مراكز الاستماع في الحوض من ظاهرة العنف ضد النساء - تجربة  
مركز نجوة

Les articles en arabe à lire à partir de la fin de la revue (sens arabe)

# Edito



Les actes du séminaire organisé au mois  
d'Avril 2012 par l'observatoire des droits  
des femmes mis en place par le CIDDEF  
en partenariat avec de nombreuses asso-  
ciations féminines et soutenu par l'Agence  
Espagnole de Coopération Internationale  
et de Développement (AECID) renforcent le  
plaidoyer entrepris pour la criminalisation  
de la violence à l'égard des femmes et  
contenu dans un projet de loi adopté par le  
bureau du parlement le 18/01/2012.

Selon des sources policières, plus de 7.400  
femmes ont été victimes de différentes  
formes de violences à l'échelle nationale  
durant les dix premiers mois de l'année  
2012 (du 1er janvier au 31 octobre 2012).

99% cas de ces violences sont l'œuvre du  
conjoint, 401 cas par le frère tandis que  
300 femmes ont été victimes de violences  
sexuelles.

Toutes les statistiques partielles données ici  
et là, par la police, la gendarmerie, la méde-  
cine légale, le mouvement associatif ont un  
point commun, les 2/3 des cas qui se pré-  
sentent à ces services sont des violences fa-  
miliales où prédomine la violence conjugale.  
L'agression physique représente la majeure  
partie des types de violence occasionnée par  
des objets contondants portés à la tête, au  
visage et au corps.

La violence à l'égard des femmes est uni-  
verselle, la déclaration de vienne en 1993  
l'a définie. Définition reprise par la décla-  
ration de pékin en 1995 suite à la confé-  
rence mondiale des femmes. Ce document  
contient les engagements des états qui y  
ont souscrit en vue de pénaliser la violence  
à l'égard des femmes. L'Algérie a adhéré à  
cette déclaration.

L'Algérie est en bonne voie puisqu'une stra-  
tégie Nationale de lutte contre la violence  
à l'égard des femmes a été adoptée par le  
gouvernement.

Il lui reste à honorer ses engagements, à  
considérer la violence conjugale comme un  
délict pénal, une infraction à introduire dans  
le code pénale où dans une loi telle que celle  
qui a été adoptée par le parlement.

Maître Nadia Aït-Zaï